

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

**Lecture du Dimanche**

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

**Paraissant le Samedi.**

## SOMMAIRE

ROME : l'école vaticane de paléographie ; cadeaux jubilaires. — CH. ONIQUE DIOCÉSAIN : décret de S. S. Léon XIII à propos du démembrement de la province ecclésiastique de Québec ; conférences de Saint-Vincent de Paul ; lettre du président général de la Saint-Vincent de Paul. — LETTRE DE SA GRANDEUR MGR



## SOMMAIRE

L'ARCHEVÊQUE DE NEW-YORK.—UN DEVOIR TROP MÉCONNU. — LA LOI MILITAIRE FRANÇAISE, discours de Mgr Freppel. — L'ABANDON RELIGIEUX DES COLONS ALGÉRIENS.—LES CHANTS LITURGIQUES.—NOTRE-DAME DE COPACABANA. — UNE PROCESSION DU SAINT-SACREMENT LE JOUR DE LA FÊTE-DIEU.—PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Architecte de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à  
**M. EUSÈBE SENÉCAL & FILS**, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**  
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

## PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.

---

LUNDI, 18	JUIL.	—Saint-Antoine Abbé.
MERCREDI, 20	“	—Saint-Valentin.
VENDREDI, 22	“	—Sainte-Cécile.

---

## FETES DE LA SEMAINE.

---

DIMANCHE, 17	JUIL.	—Septième dim. après la Pentecôte. Du Dimanche, sem., ornements verts.
Lundi, 18	“	—S. Camille de <i>Lellis</i> , C. d. orn blancs.
Mardi, 19	“	—S. Vincent de <i>P.</i> , C. d., orn blancs.
Mercredi, 20	“	—S. Jérôme <i>Emil.</i> , C. d., orn blancs.
Jepdi, 21	“	—Du S. Sacrement, semid., orn blancs.
Vendredi, 22	“	—St <sup>e</sup> Marie Madeleine, doub., orn blancs.
Samedi, 23	“	—Vig. S. Appolinaire, E. M., d., orn rouges.

---

## OFFICES EXTRAORDINAIRES.

**ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.** — Tous les soirs, à 7 heures, prières de la neuvaine préparatoire à la fête de Saint-Jacques.

**HOSPICE SAINT-JOSEPH.** — Le 19, fête de Saint-Vincent de Paul, salut à 3 heures. Le 20, fête de saint Jérôme Emilien, salut à 3 heures.

**CHAPELLE DE LA PROVIDENCE.** — Le 19, fête de Saint-Vincent de Paul, salut à 4 heures.

**CHAPELLE DE LA MISÉRICORDE.** — Le 16, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, salut à 5 heures. Le 22, fête de Sainte Marie-Madeleine, salut à 5 heures.

---

## VISITE PASTORALE.

*Dimanche 17*, Sainte-Barbe et Saint-Stanislas ; *lundi 18*, Saint-Louis-de-Gonzague.

---

*Dimanche 17.* — Fête du titulaire de l'église paroissiale de Saint-Alexis. Solennité de ceux de Saint-Henri à Montréal et à Mascouche.

## ROME.

L'école vaticane de paléographie fondée, comme on le sait, par S. S. Léon XIII pour faciliter les études de critique historique, vient de clore les cours de sa seconde année. Pour la première fois les élèves ont subi les examens pour obtenir le diplôme. Sept candidats ont été reçus à ces examens, présidés par S. Em. le cardinal Hergenroether et la commission des archives et de la bibliothèque vaticane.

Le cardinal et la commission se sont montrés fort satisfaits du résultat général de l'épreuve, et ont félicité le savant directeur de l'école, Mgr Carini, des succès obtenus par son enseignement.

Sept candidats pour la première fois ont obtenu le diplôme de l'école de paléographie.

A l'occasion du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté, les Chartreux ont offert à Léon XIII une propriété d'une grande valeur sur la Voie Aurélienne, et ils y ont joint une somme d'argent très considérable, ce qui a permis au Souverain-Pontife d'installer un établissement de charité où les enfants pauvres sont recueillis et exercés aux métiers et à l'agriculture. C'est l'Institut des Artigianelli qui a profité de la munificence de Léon XIII et il en a déjà pris possession.

Ainsi cette institution peut recevoir un plus grand nombre d'enfants et leur donner une éducation et une instruction en rapport avec leur condition.

Le Saint-Père vient d'adresser au R. P. Anselme-Marie, supérieur des Chartreux, un bref gracieux dans lequel il le remercie du don qui lui a été fait par l'Ordre et parle des bienfaits d'une bonne éducation donnée aux enfants du peuple.

A propos du Jubilé sacerdotal du Pape Léon XIII, une souscription vient d'être ouverte à Dunkerque pour que cette cité prenne une place digne de son importance dans cette manifestation grandiose en l'honneur du Souverain-Pontife. La pièce d'orfèvrerie qu'offriront les Dunkerquois est une navette, emblème du troisième port de France.

Grâce aux précieux renseignements qu'a bien voulu donner à l'artiste, M. l'amiral Paris, l'éminent directeur du musée national de la marine, la forme de ce *Navis* sera le type en usage dans la mer du Nord au XIe siècle, alors que Dunkerque, qui venait d'être érigé en commune, commençait son commerce maritime.

La nef de vermeil, de trente centimètres de longueur environ, voguera sur une mer d'argent. Le château de poupe sera couronné du *Lion de Flandre* issant en vermeil ; de plus, la poupe sera ornée d'un grand écu ovale en émail chargé des armoiries de Dunkerque.

Du château de proue s'élancera le buste de saint Pierre, à qui

fut dédiée l'église élevée dans nos dunes par saint Eloi, fondateur de Dunkerque.

La mâture et son agrément soutiendront une voile d'argent gracieusement gonflée par un bon vent arrière. A la flèche du mat flottera le pavillon dunkerquois bleu et blanc qu'illustra Jean Bart.

“ Les noms des souscripteurs seront inscrits sur le magnifique album que le diocèse de Cambrai déposera aux pieds du Saint-Père.

Chaque page de cet album, richement enluminée, portera la tiare avec les clefs de l'Eglise, les armoiries de Léon XIII, le monogramme du Souverain-Pontife et l'année de son glorieux Jubilé.

Le *Karntner Volksblatt* annonce que S. A. I. l'archiduchesse Marie-Joséphine d'Autriche offrira au Saint-Père une magnifique chasuble. Nous apprenons par le même journal que dans tous les couvents de l'Autriche-Hongrie, on travaille activement à la confection d'ornements sacrés et de linge d'autel à offrir à Sa Sainteté.

## CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Par un Bref, en date du 10 mai dernier, reçu ces jours-ci, Sa Sainteté Léon XIII a jugé à propos de démembrer la province ecclésiastique de Québec et former trois provinces, dont les sièges métropolitains sont Québec, Montréal et Ottawa. Voici les noms des suffragants qui sont attachés à chacune de ces métropoles :

### QUÉBEC

Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi et Nicolet. La Préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent demeure attachée à la Province ecclésiastique de Québec.

### MONTRÉAL

Saint-Hyacinthe et Sherbrooke.

### OTTAWA

Le Vicariat apostolique de Pontiac.

Voici le texte du bref assignant les suffragants des Provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa :

### LEO PP. XIII.

AD FUTURAM REI MEMORIAM. Quæ catholico nomini, æternæque fidei salutem bene prospere ac feliciter eventiam, ea ut mature præstemus Nos admonet Summi Apostolatus munus, quo in terris immeriti licet, fungimur. Jam vero cum ad Ecclesiæ bonum in Quebecensis Provinciæ regionibus in Canada inferiori magis magisque provehendum, Nobis expedire in Domino visum fuerit

duas alias Ecclesiasticas Provincias ibidem constituere, per apostolicas litteras Episcopalem Sedem Marianopolitanam, et Ottawensem ad Metropolitanam seu archiepiscopalis dignitatis gradum eveximus. Nunc autem, attentis, quæ ex parte singulorum episcoporum illarum regionum Nobis prolata sunt de assignandis suffraganeis tum archiepiscopo Quebecensi, tum novis archiepiscopis Marianopolitano at Ottawiensi, omnibus rei momentis attente ac mature perpensis cum Venerabilibus Fratribus Nostris S. R. E. Cardinalibus negotiis Propagandæ Fidei præpositis, de Fratrum eorundem consilio hæc quæ infrascriptasunt statuimus atque decernimus. Quæ cum ita sint, Motu proprio atque ex certa scientia et matura deliberatione Nostris Provinciæ Quebecensis Metropolitanæ Apostolica auctoritate Nostra, præsentium vi, assignamus suffraganeas sedes Nicoletanam, Trifluvianam, Chicoutimiensem, S. Germani de Rimouski, eidemque adjicimus Præfecturam Apostolicam Sinus Sancti Laurentii. Provinciæ Marianopolitanæ Archiepiscopo assignamus sedes Sherbrookensem et Sancti Hyacinthi. Denique Provinciæ Ottawiensis Metropolitanæ Vicariatum Apostolicum Pontiacensum assignamus. Decernentes præsentibus litteras firmas, validas et existere ac fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri atque obtinere, illisque ad quos spectat et in futurum spectabit, in omnibus et per omnia plenissime suffragari; sicque in præmissis per quoscumque Judices ordinarios et delegatos, etiam causarum Palatii Apostolici Auditores, Sedis Apostolicæ Nuncios S. R. E. Cardinales etiam de latere Legatos et alios quoslibet quacumque præminentia et potestate fungentes et functuros, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate scienter vel ignoranter contingerit attentare. Non obstantibus Nostra et Cancellariæ Apostolicæ regula de jure quæsito non tollendo, necnon Benedicti XIV Prædecessoris Nostri, recol. mem. super Divisione Materialium, aliisque Constitutionibus et Ordinationibus Apostolicis, necnon speciali licet atque individua mentione ac derogatione dignis in contrarium facientibus quibuscumque. Volumus autem ut præsentium Litterarum transumptis seu exemplis, etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in Ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur, quæ adhiberetur ipsis præsentibus, si forent exhibitæ vel ostensæ. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die X Maii MDCCCLXXXVII Pontificatus Nostri anno decimo.

L. † S.

(Signat.)

M. CARD. LEDOCHOWSKI.

---

CONFÉRENCES DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

---

Le rapport du conseil supérieur va nous montrer le travail des conférences de la Saint-Vincent de Paul à Montréal pendant l'année 1886,

Les recettes de l'année ont été de \$12,383.45 c'est à-dire \$1,398.79 de moins que celles de l'année précédente, tandis que les dépenses ont été de \$9,375.46 excédant celles de l'année précédente de \$75.06. Il y a eu augmentation de 105 familles visitées et de 262 personnes secourues, de 11,683 lbs de pain et de 215 cordes de bois distribuées aux pauvres. Nécessairement l'encaisse totale s'est trouvée diminuée d'autant à la date de la reddition des comptes. Cependant toutes les conférences sans en excepter une seule ont trouvé des ressources suffisantes pour faire face à tous les besoins de leurs circonscriptions respectives.

Le personnel des conférences a diminué par l'épuration des listes, en retranchant les membres inutiles.

L'Œuvre du Patronage des enfants n'a pas été négligée non plus suivant le plan d'action adopté par ces conférences. Le nombre d'enfants qui ont fréquenté les écoles par leurs soins ou avec leur assistance durant l'année s'est élevé à 178. Dans cette œuvre excellente la conférence St-Jean-Baptiste s'est encore placée au premier rang, ayant assisté plus de 80 enfants pour les faire admettre dans les bonnes écoles de cette localité.

Jusqu'à présent le succès est regardé comme satisfaisant, considérant le bon état de l'organisation scolaire fonctionnant partout sous les yeux attentifs et la direction paternelle du clergé.

Les faits extraordinaires méritant d'être spécialement mentionnés sont rares, mais on rapporte assez souvent que des pauvres mal disposés, vivant dans l'oubli ou la négligence de leurs devoirs religieux, ont été ramenés à de meilleurs sentiments par les soins de leurs visiteurs. On rapporte en particulier la conversion d'un blasphémateur qui avait causé du scandale dans la maison d'un mourant pendant que le prêtre administrait les sacrements à ce dernier. Un confrère ne perdit pas de vue ce malheureux et parvint avec le temps à lui faire faire de bonnes lectures. L'effet fut salutaire. Le prêtre fut admis à le visiter, et le pécheur scandaleux devint pénitent. Maintenant ce blasphémateur éhonté est un adorateur fervent du divin auteur de notre rédemption. Il répare.

Quant aux progrès en perspective, il est question de fonder deux nouvelles conférences l'une française et l'autre anglaise.

En 1883, les conférences de Montréal ont secouru 984 familles, composées de 1,647 adultes et de 2,062 enfants.

---

Nos lecteurs liront avec intérêt la circulaire suivant de M. le Président général de la société de Saint-Vincent de Paul.

PARIS, 15 mars 1887.

*Monsieur et cher Confrère,*

A diverses reprises le *Bulletin* vous a déjà entretenu de la grande solennité qui se prépare pour la fin de l'année et le commencement de l'année prochaine,

Le 1er janvier 1888, notre Très Saint Père Léon XIII célébrera le saint sacrifice pour fêter le cinquantième anniversaire de son ordination et remercier Dieu des grâces et des bénédictions qu'il lui a plu de répandre sur son pontificat. Puis, de toutes les parties de la chrétienté, les pèlerins arriveront en foule pour déposer aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ l'hommage de leur vénération et lui remettre leurs présents. Dès le mois de décembre s'ouvrira au Vatican une exposition des objets d'art et autres dons en nature offerts par la piété des fidèles et cette exposition durera jusqu'au mois de mai.

La Société de Saint-Vincent de Paul s'étendant aujourd'hui à toutes les parties du monde, le Conseil général a pensé qu'elle devait solliciter une place dans ces pieuses solennités et apporter un tribut particulier de respect, de reconnaissance et d'amour au Souverain Pontife qui n'a cessé de nous combler des marques de son insigne bienveillance. Le Conseil a décidé qu'il enverrait à Rome une députation de ses membres et que nos confrères de tous les pays seraient invités à se joindre à cette députation pour associer leurs vœux en une manifestation commune de dévouement et de fidélité. Instruit de ce projet, S. Em. le cardinal Schiaffino, président de la commission du Jubilé, a bien voulu l'approuver et nous donner l'assurance que le Souverain Pontife daignerait recevoir les représentants de la Société de Saint-Vincent de Paul en une audience spéciale. Cette audience aura lieu dans l'un des deux premiers mois de l'année ; dès que la date en aura été fixée, elle sera portée par la voie du *Bulletin* à la connaissance de nos confrères.

Nous avons maintenant à nous préparer à cette imposante solennité et notre premier soin doit être de recueillir des offrandes afin que nos délégués puissent, en se prosternant aux pieds du Saint-Père, lui offrir un présent en rapport avec l'importance de la Société. Il ne suffit pas à notre avis que les Conseils votent une offrande : chaque Conférence doit être invitée à faire en séance une quête spéciale à l'intention du Jubilé sacerdotal de Léon XIII. Il est vrai que dans tous les diocèses et, probablement aussi, dans toutes les paroisses des quêtes seront faites dans le même but à la demande des comités diocésains : notre premier devoir sera de répondre à cet appel et nous nous reprocherions de vous demander de retrancher quoi que ce soit de cette offrande : mais il n'est pas un de nous qui ne puisse faire encore un petit sacrifice pour avoir sa part dans l'offrande de la Société. Nous comptons moins sur la richesse des offrandes des Conférences que sur leur grand nombre et sur l'unanimité dans cette commune affirmation de gratitude et d'amour. Le *Bulletin* a déjà fait connaître que les noms des Conférences et des autres souscripteurs seraient inscrits sur un album spécial accompagnant la remise des offrandes.

Quelqu'un de nos patronages ou de nos écoles aura-t-il le désir

d'envoyer un objet à l'exposition du Vatican ? Nous serons heureux de l'aider dans l'accomplissement de ce projet, à la condition toutefois d'être prévenus assez longtemps à l'avance.

Il importe aussi beaucoup que nos délégués accourent à Rome en grand nombre. Quelle meilleure occasion nos confrères pourraient-ils attendre pour faire leur pèlerinage à la ville éternelle et aux lieux à jamais sanctifiés par le sang des saints apôtres Pierre et Paul et de tant de martyrs, pour contempler les traits et entendre la voix du Pontife qui gouverne la sainte Eglise avec une si grande hauteur de vues et une si admirable sagesse ! Que tous ceux d'entre nous qui peuvent faire ce pieux voyage se préparent donc à l'entreprendre ! Quel bonheur ne sera-ce pas pour nous de nous trouver réunis au siège de l'Eglise, notre sainte Mère, et de nous retremper ensemble aux sources de la foi et de la charité !

Nous vous prions, Monsieur et cher Confrère, de vouloir bien porter la présente circulaire à la connaissance des Conseils et des Conférences de votre circonscription. Ceux qui ont déjà fait parvenir au Conseil général leur offrande voudront bien considérer cette lettre comme un remerciement.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux attachement,

A. PAGÈS, *président général.*

---

### **Lettre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de New-York.**

---

La lettre suivante a été adressée par Mgr Corrigan au clergé du diocèse de New-York.

“ Le 4 mai 1887, la Sacrée Congrégation de la Propagande a signifié à M. l'abbé McGlynn, ci-devant curé de l'église Saint-Etienne, en cette ville, qu'il avait déjà encouru la censure ecclésiastique en désobéissant à l'ordre formel du Souverain-Pontife donné le 17 janvier. Désirant toutefois ne pas se montrer sévère à son égard, la Sacrée Congrégation de la Propagande s'est abstenue de lui infliger des censures et pour lui fournir une nouvelle occasion d'être entendu dans sa propre cause lui a enjoint péremptoirement et pour la dernière fois de se présenter à Rome dans les quarante jours suivant la réception de la lettre contenant l'ordre en question, sous peine d'excommunication *ipso facto et nominatim*. Cette lettre fut dûment remise à M. l'abbé McGlynn, et comme il a laissé passer les jours de grâce sans se reconnaître il a été de notre devoir de l'informer qu'il avait encouru par sa propre conduite la peine d'excommunication *nominatim* qui le retranche de la communion de l'Eglise, de ses sacrements, de participation à ses prières et s'il persiste dans son refus opiniâtre



de comparaître, le privera après sa mort du droit de recevoir une sépulture chrétienne.

“ Il est aussi de notre devoir de déclarer au clergé et aux fidèles placés sous notre direction que M. l'abbé Edward McGlynn est excommunié *nominatim* avec toutes les pénalités attachées à cette censure par les canons de l'Eglise.

† MICHAEL AUGUSTINE,  
Archevêque de New-York.

New-York, 8 juillet 1887.

C. McDONNELL,  
Secrétaire.”

### UN DEVOIR TROP MÉCONNU.

A l'occasion du cinquantième anniversaire du couronnement de la Reine Victoria, un *service* très solennel a été célébré dans l'église de l'ancienne abbaye de Westminster, à Londres. La Reine, des rois ou princes de toutes les contrées assistaient à cette cérémonie. Elle s'est accomplie selon les rites des Protestants qui se désignent sous le nom d'*Eglise établie* d'Angleterre.

Les Catholiques qui n'étaient point obligés, par leurs charges à la Cour ou dans l'Etat, d'accompagner la Reine à Westminster, se sont abstenus de s'y rendre. Un journal protestant, le *Morning-Post*, a signalé cette abstention ; il a reçu à ce sujet une lettre du Cardinal Manning, dont nous donnons un extrait :

Archevêché, 21 juin.

“ Monsieur,

“ Mon attention vient d'être appelée sur un paragraphe de votre journal de ce jour, qui commence par ces mots : “ Nous regrettons d'apprendre qu'environ trois cents pairs et personnages de distinction de la religion catholique ont renvoyé les cartes qu'ils avaient reçues pour la cérémonie de Westminster. ” Le paragraphe se termine ainsi : “ Ce procédé extraordinaire, etc. ”

“ D'après cela, il paraît évident que vous ignorez l'obligation où sont les membres de l'Eglise catholique de ne s'unir pour le culte divin que dans l'unité seule de l'Eglise, et de ne prendre aucune part à tout acte religieux en dehors de son unité.

“ Néanmoins, tout catholique remplissant une charge qui exige sa présence auprès du souverain, peut accompagner le souverain et s'acquitter d'un service public et remplir les fonctions de sa charge officielle ; cette exception ne s'étend point à ceux qui n'ont point de charge de cette nature. ”

\* \* \*

Ces trois cents Catholiques anglais, pairs ou personnages de distinction, ont fait leur devoir. Combien de Catholiques, qui enfreignent une loi formelle de l'Eglise, qui assistent à des actes

publics de religion dans les temples protestants ou dans des synagogues, uniquement pour satisfaire leur curiosité, étudier des toilettes, ou simplement pour faire comme tout le monde !

## LA LOI MILITAIRE FRANÇAISE.

Le service militaire du clergé a été voté par la Chambre, à une grande majorité, dans la séance du 25 juin.

Mgr Freppel a défendu avec une haute éloquence et une vigueur logique le droit de l'Église catholique au recrutement de ses prêtres. Il invoque d'abord le témoignage peu suspect du général Farre qui, en 1881, déclarait que " le gouvernement ne saurait avoir la pensée d'imposer le service armé à ceux chez qui ce genre de service serait incompatible avec leur caractère religieux. Les membres du clergé, disait le ministre de la guerre d'alors, ne seront appelés, au moment de la mobilisation, que dans les services de l'aumônerie, des ambulances et des hôpitaux".

La Convention elle-même, par un décret rendu, sur le rapport de Barrère, 13 mars 1793, avait décidé " qu'elle n'avait pas entendu comprendre dans la loi de recrutement les évêques, les curés et les vicaires " ; ceux d'entre eux qui auraient été incorporés dans l'armée seraient libres de la quitter.

L'incorporation du clergé n'est pas plus populaire aujourd'hui qu'elle l'était il y a un siècle : pour le démontrer l'orateur a invoqué le rapport de M. Michelin sur les professions de foi électorales. Parmi les 580 membres dont l'Assemblée se compose, 82 seulement se sont prononcés pour le service militaire des séminaristes.

Mgr Freppel a ensuite montré qu'il y a une incompatibilité absolue entre la mission du prêtre et le service des armes :

" Comment ! voilà un homme dont le ministère essentiel est de prêcher la paix, l'oubli des offenses, le pardon des injures, la charité, dont la mission est de prier, de recommander la douceur la mansuétude.

" Voilà un homme que vous obligerez à aller, oublieux de sa vocation, de son caractère, de sa mission, détruire des chrétiens à coups de fusil ou à coups de canon ?

" Y aurait-il un spectacle plus révoltant, et vous-mêmes qui m'interrompez, vous-mêmes si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous étiez appelés sur un champ de bataille et que vous y vissiez à vos côtés un membre de la religion s'acharnant contre des chrétiens dans une mêlée meurtrière. ne seriez-vous pas blessés au plus vif de vous-mêmes dans votre délicatesse, dans vos sentiments, dans votre dignité morale ?

" Le prêtre personnifie une idée opposée à celle du soldat : si vous lui imposez un service contraire à son état, vous le contrai-

ghez au parjure, et cela n'a qu'un nom dans toutes les langues : cela s'appelle la persécution ! ”

Quelques-uns disent que si les séminaristes échappent à la loi militaire, on les soupçonnera d'avoir embrassé dans ce but l'état ecclésiastique. A cela l'orateur a répondu :

“ Mais à qui ferez-vous croire qu'un jeune homme va s'enfermer au séminaire jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six ans pour échapper à la caserne, alors que le régime du séminaire, avec ses études prolongées et ses privations, est bien autrement dur que le séjour de la caserne avec ses loisirs et ses libertés, pour ne pas dire ses licences !

“ Ah ! je vous comprendrais si vous cherchiez par là, de propos délibéré, à empêcher le recrutement du clergé ; si, sachant très bien que la caserne n'est pas un milieu propre à développer la vocation ecclésiastique, vous désiriez rendre impossible le fonctionnement du culte dans la moitié des paroisses de France !

“ Je vous comprendrais si, sachant ce que c'est que la chambrée vous vouliez y envoyer les séminaristes dans le seul but de leur faire perdre la vocation ! ”

“ M. Millerand.—Alors elle n'est guère solide !

“ Mgr Freppel.—Une vocation peut-être forte, solide ; mais il ne faut pas l'exposer témérairement. Il y a des précautions à prendre contre les maladies de l'âme aussi bien que contre les maladies du corps.

“ Je vous comprendrais si, en voulant imposer un service de trois ans au futur prêtre, dans cette caserne d'où vous avez banni la religion avec l'aumônier, vous vouliez provoquer des défections et des apostasies !

“ Je vous comprendrais si, sachant très bien, comme l'écrivait récemment M. Camille Pelletan, dans la *Justice*, que cette loi est terrible, mortelle peut-être pour le clergé, vous en escomptiez d'avance les effets pour arriver plus vite à déchristianiser la France ; si, comptant, si spéculant sur les dangers et la corruption trop fréquente dans les grandes villes, vous vouliez y exposer ces jeunes hommes, dont les antécédents doivent rester à l'abri de tout soupçon s'ils veulent, plus tard, mériter la confiance des populations dans l'exercice si grave et si délicat de leur sacerdoce ; si tel était votre but, je vous comprendrais ; vous l'auriez atteint.

“ Mais alors vous sortiriez de votre rôle, vous feriez acte non plus de législateurs, mais de sectaires, opprimant l'Eglise et la religion. ”

Un tel acte est contraire au Concordat qui assure le libre exercice de la religion catholique en France et, par une conséquence nécessaire, le recrutement du clergé. Ainsi l'ont déclaré tous les évêques de France qui, il y a quelques années, ont affirmé d'un commun accord, que le service militaire imposé aux séminaristes tarirait dans sa source le recrutement du clergé.

Mgr Freppei ne demande pas d'ailleurs que les séminaristes et les prêtres n'aient aucune part à la défense du pays :

“ Les prêtres, dit-il, serviront comme aumôniers et apporteront à nos braves soldats les secours de la foi. Les séminaristes seront attachés à l'armée comme ambulanciers, comme brancardiers, comme infirmiers, et veuillez remarquer que, lorsqu'il s'agira de mettre en mouvement une armée de 1,200,000 hommes, et peut-être de deux millions d'hommes, vous aurez besoin, pour ce service, d'un effectif considérable.

“ Les séminaristes iront, sous les balles ennemies, ramasser les blessés, soigner les malades ; c'est là un ministère qui, pour n'avoir pas d'éclat, n'en est moins périlleux ; c'est le seul ministère qui convienne aux séminaristes, car il demande du dévouement et de la charité. ”

L'orateur a conclu par ces nobles paroles :

“ Nous ne formons tous qu'un seul parti lorsqu'il s'agit de défendre la France. Il faut que l'Europe entière en soit bien convaincue, et cette conviction sera la meilleure garantie de paix.

“ Eh bien, notre union sera d'autant plus forte, que toute idée de persécution contre le clergé aura disparu.

“ Vous n'arriverez jamais à décourager le patriotisme du clergé. Si des jours comme ceux que nous avons vus en 1870, devaient revenir, il serait le premier à vider les séminaires pour donner à nos soldats des aumôniers, des infirmiers, des gardes-malades.

“ Mais n'imposez pas au clergé un service incompatible avec son caractère et sa mission.

“ Le clergé paiera sa dette à la patrie ; il la paiera volontairement, car pour le clergé comme pour tous les ecclésiastiques de France, il n'y a qu'une seule devise : Dieu et patrie ! ”

La Chambre, après que M. le ministre de la guerre s'est une fois encore prononcé pour le service militaire du clergé, vote, par 384 voix contre 172, que les séminaristes iront à la caserne. Voici les déclarations du ministre :

“ Je demande l'incorporation de la totalité de la classe, mais je me hâte d'ajouter que le ministre saura faire le nécessaire pour que les séminaristes et les étudiants soient éloignés le moins possible de leurs études.

“ La loi militaire doit être une loi absolue. Voyez la loi allemande, la loi italienne, la loi autrichienne ; la loi, je le répète, doit être absolue, mais les gouvernements doivent apporter dans son application les ménagements, les adoucissements nécessaires pour en atténuer la rigueur.

“ Il ne sera pas impossible de prolonger même, pour les jeunes gens qui en auront besoin, cette période de congrès d'hiver, mais à une condition, c'est qu'au mois de juillet suivant, séminaristes, étudiants, tous rentrent pour les grandes manœuvres. ”

Les journaux qui ont encore le sentiment des nécessités reli.

gieuses et intellectuelles de notre pays protestent contre cette loi ; M. Henri Fouquier, qui s'est fait jadis un renom de libre-penseur dans le XIX<sup>e</sup> Siècle, écrit :

“ Les uns l'appellent déjà la loi indispensable, les autres la loi scélérate. Il serait tout à fait juste de l'appeler : la loi bête. Je ne sais pas, en effet, de sentiment plus sot que celui qui pousse les politiciens à regarder comme une chose utile le refus de dispense à quinze cents ou deux mille jeunes gens dont l'armée n'a nul besoin. Car ce qui nous manque, ce ne sont pas les sous-officiers et les réengageables, qu'on ne trouvera pas parmi les séminaristes. C'est vainement qu'on parle de patriotisme et qu'on parle d'égalité. Ce beau mot et ce grand mot sont, sur les lèvres de presque tous ceux qui les prononcent à cette occasion, une pure hypocrisie. Il faut déchirer ces voiles et voir les choses comme elles sont, afin de les pouvoir juger. Ce qu'on veut, c'est corrompre le séminariste en le faisant passer par la caserne et, de cette façon, empêcher le recrutement du clergé menacé depuis longtemps.”

M. Henri Fouquier dit encore :

“ Il faut repousser cette loi au nom de l'intérêt républicain et de la sagesse philosophique, et au nom du patriotisme encore, car la patrie ne veut pas de ce qui nous divise et n'a guère besoin de quinze cents conscrits qui, en cas de guerre, seraient d'admirables ambulanciers, tenus, par leur caractère même, à une vaillance comparable à celle du soldat. Et l'égalité ? Ah ! l'égalité ! Qui sait si ce n'est pas, à la façon dont on l'entend, elle qui est la vraie absoennemie ? Qu'elle soit à la base de toute hiérarchie, la justice luele veut et sa victoire, sur ce point, est pleine et entière. Mais l'égalité n'est qu'un instrument effroyable d'abaissement universel, si elle s'oppose à ce qu'on admette l'équivalence des services et si elle n'est que l'obstacle jaloux au classement des capacités.”

M. Sarcey, autre libre-penseur, ne parle pas autrement :

“ On m'a fait, dit-il, la réputation d'un terrible mangeur de prêtres et je n'en suis pas moins forcé de m'avouer que sur ce point ce sont eux qui ont raison contre mes amis. Peut-être ferais-je mieux de ne rien dire ; mais c'est plus fort que moi ; je ne peux pas obéir aux mots d'ordre..

“ Tant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne sera pas un fait accompli, le service de la religion, est un service public. Le gouvernement est dans son tort s'il l'entrave par des tracasseries indignes de lui, indignes d'une si grande cause.”

M. de Vogué réclame au nom des missions françaises. Il ne peut admettre que, pour recruter cent cinquante conscrits, on détruise la sainte légion qui est “ notre dernier instrument de domination, celui par lequel nous pouvons encore régir l'univers”. Il signale le péril de cette “ destruction”, au moment même où les Italiens attendent tout de leurs missionnaires et où l'Allema-

gné fonde des " noviciats catholiques pour en tirer une milice qui serve ses desseins en Afrique et en Océanie. "

M. de Vogué expose le labeur patient et fécond des missionnaires " faisant du français " en Orient et étant en Extrême-Orient les auxiliaires puissants de l'influence nationale, même dans un ordre tout militaire ; car, dit l'éminent écrivain, " là-bas, devenir chrétien et devenir Français, n'est-ce pas à peu près la même chose ? Je le demande aux esprits les plus prévenus : si nos nouvelles colonies étaient demain des chrétientés, serait il besoin d'y maintenir des garnisons ? Le bon sens répond ". Or, les Annamites et les Tonkinois " ont cru les témoins qu'ils égorgaient " et les massacres n'ont fait qu'accroître le nombre des conversions.

M. de Vogué propose, à défaut de " solution large et libérale ", d'accorder une dispense à tout Français prenant, pour une période de dix ans, l'engagement d'enseigner, sans rétribution personnelle, dans une école française à l'étranger. Et si le mot dispense répugne aux rédacteurs de la loi, qu'on inscrive les missionnaires enseignants dans les services auxiliaires de l'armée coloniale. Ici, ajoute M. de Vogué, " les mots répondraient à la plus exacte réalité ".

---

### **L'abandon religieux des colons algériens.**

LA *Défense* a dépeint dernièrement la détresse religieuse dans laquelle le gouvernement de la république laisse les colons de la province d'Oran, malgré leurs instantes réclamations. Ce même journal complète aujourd'hui cet exposé en ce qui concerne les deux autres provinces, celles d'Alger et de Constantine.

Dans le diocèse d'Alger, 58 villages nouveaux ont été créés depuis 8 ans : leur population est d'ensemble, d'après les chiffres officiels qui sont au-dessous de la réalité, de 13.492 habitants. Tous sont sans prêtres, ni culte !

Dans le diocèse de Constantine, sept circonscriptions comptent 45 chefs lieux paroissiaux pourvus de prêtres, mais en revanche 96 annexes n'en ont pas, dont la population totale — chiffre officiel, — est de 12.562 habitants.

C'est ainsi que des villages tels que celui de Morris, de 696 habitants, est à 17 kilomètres de son centre paroissial ; Ain-M'lila, 376 habitants, est à 23 kilomètres ; Ain-Mokra, 900 habitants, est à 30 kilomètres ; El-Milia, 323 habitants, est à 50 kilomètres !

Partout, le gouvernement a installé des écoles et des instituteurs ; peu ou point d'élèves, que lui importe ! Et nul n'a seulement songé à rechercher si, à l'instar de certains pays, tels que la Suède où l'instruction primaire est très développée, il n'eût pas été possible de rompre, en présence d'une situation exceptionnelle, avec la routine administrative et d'économiser les hommes

et l'argent, en créant des instituteurs nomades qui, à chaque trimestre, auraient pu s'installer dans un village et donner, en trois mois chaque année, aux enfants en âge de suivre leurs leçons, un enseignement suffisant et substantiel.

Tandis que, lorsqu'il s'agit d'assurer le service religieux qui n'intéresse plus seulement quelques enfants, mais la population tout entière, on allègue les raisons d'économie qu'on oublie d'invoquer pour d'autres services publics.

Voici comment le clergé a pourvu au plus pressé.

Des prêtres dits missionnaires sont placés, trois par trois, dans un village important où ils habitent en communauté. Chacun d'eux est chargé de desservir deux des villages environnants. Deux fois par semaine, en moyenne, en dehors du dimanche, ils s'y rendent pour faire le catéchisme aux enfants ; le dimanche ils disent la messe dans chacune des deux annexes.

Ces villages sont distants les uns des autres et du centre paroissial, de 12, 15, 30, jusqu'à 50 kilomètres ; les chemins sont parfois impraticables en hiver ; à la double condition d'avoir un dévouement sans limites et une santé à toute épreuve, on tient quelques années à ce régime et puis la mort se charge de relever de son poste le prêtre missionnaire !

Lui mort, ses deux églises restent sans desservant, jusqu'au jour où un nouveau dévouement a surgi.

Eglises, avons-nous dit : le mot est trop pompeux ; il s'agit de granges ou d'écuries abandonnées, d'un mauvais gourbi ou d'une baraque en planches, le tout loué fort cher sur les ressources de la charité.

“Voilà, nous écrit un prêtre, quelques-uns des sacrifices que nous devons nous imposer pour procurer les secours et les consolations de la religion à ces pauvres colons, tous catholiques ou à peu près, et que le gouvernement force, en quelque sorte, à devenir païens...”

Et ce prêtre ajoute :

“Je vous laisse pour aller rendre les derniers honneurs à l'un de mes confrères voisins qui vient de succomber à l'âge de trente-sept ans, aux rudes fatigues de ce genre d'apostolat !”

---

## DES CHANTS LITURGIQUES.

---

On place sous le pontificat de Jean XIX. (1009) l'importante découverte de la gamme d'Arezzo, religieux bénédictin, qui fixa ainsi les principes de la tonalité moderne, et préluda aux progrès que l'art musical, en se développant, devait réaliser par les chefs-d'œuvre des grands Maîtres, Guy d'Arezzo donna aux six notes les noms des premières syllabes de l'hymne que l'Église romaine chante aux Vêpres de la fête de Saint-Jean-Baptiste :

Ut queant laxis resonare fibris  
Mira gestorum famuli tuorum,  
Solve polluti Labii reatum,  
Sancte Joannes.

Dans une lettre où il expose les avantages de la nouvelle méthode, le modeste religieux s'exprime ainsi : " J'espère que ceux qui viendront après nous prieront Dieu pour la rémission de nos péchés : car, au lieu de dix années qu'il fallait auparavant pour acquérir à grand'peine une science fort imparfaite du chant ecclésiastique, nous formons maintenant un chantre en un an, deux au plus. " On peut, en effet, imaginer combien il devait être difficile d'étudier le chant avant l'invention de la gamme. Le pape appela Guy d'Arezzo à Rome, et lui exprima sa vive satisfaction pour cette utile découverte. La première messe qui fut chantée en Allemagne, d'après la méthode de Guy, fut exécutée à Bamberg lors de la consécration de la cathédrale par le pape Benoît VIII. Tout le monde fut émerveillé de la facilité avec laquelle on put alors apprendre la musique, qui avait autrefois exigé dix ans d'exercice.

(Darras, Histoire de l'Eglise vol. 20, page 414).

\* \* \*  
La gamme inventée par Guy d'Arezzo n'avait d'abord que les six premières notes ; on y ajouta plus tard une septième, qui complète les principales intonations de l'échelle musicale. De nos jours, on a découvert un rapport surprenant et mystérieux entre les sept intonations musicales du son, les sept couleurs principales de la lumière, les sept figures principales de la géométrie. Par exemple une barre de fer chauffée graduellement présente graduellement les sept couleurs principales dans lesquelles se divise le rayon lumineux ; si dans cette incandescence graduelle, on frappe la barre de fer, elle rend graduellement les sept notes de la gamme musicale, si on place à côté sur une feuille de fer blanc, ou sur le couvercle d'un piano, une poudre fine et légère, les vibrations graduelles des sept notes principales forment graduellement, avec la poussière, les sept figures principales de la géométrie, le cercle, l'ellipse, le cône, etc. Ce mystère de la nature paraît s'étendre fort loin.

(Rohrbacher, Histoire universelle de l'Eglise catholique, tome XII, p. 440)

\* \* \*  
Robert le Pieux, roi de France avait composé des morceaux liturgiques d'une grande beauté. Il nous suffira de mentionner le magnifique répons du temps pascal : *Christus resurgens ex mortuis* ; celui de la Pentecôte : *Cum complerentur dies Pentecostes* ; celui du jeudi saint que saint Thomas d'Aquin introduisit dans l'office du Saint-Sacrement : *Homo quidam fecit canam magnam*, l'introit de la dédicace : *Terribilis est locus iste* ; ceux de la sainte Vierge : *Sancta et immaculata Virginitas* ; *Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses*



*interemisti in universo mundo*, et enfin la touchante invocation : *Ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto fœmine sexu*. A coup sûr les fidèles qui chantent aujourd'hui avec l'Eglise ces mélodies si pleines de piété et de charme, ne se doutent guère qu'ils répètent les paroles et les chants composés par le second roi de la dynastie capétienne. Mais on le savait à Rome, lorsque Robert, " le nouveau David " ainsi que les hagiographes l'ont surnommé, y fit son pèlerinage *ad limina*. " Or, dit un chroniqueur, un jour qu'il assistait à une messe pontificale dans la basilique de St-Pierre, au moment de l'offertoire il alla en grande dévotion déposer son offrande à l'autel du prince des apôtres. Les évêques et les clercs qui entouraient le souverain pontife s'attendaient à trouver, sous le voile de pourpre qui recouvrait le plateau offert par le pieux roi, une somme d'or considérable. Mais quand ils purent vérifier le contenu, ils ne virent qu'un parchemin plié en quatre, sur lequel Robert avait écrit les paroles et noté le chant du répons composé par lui en l'honneur de saint Pierre et commençant par ces mots : *Cornelius centurio*, ils admirèrent le génie musical du pieux roi et le pape ordonna que désormais ce répons serait chanté à Rome en l'honneur de saint Pierre et en mémoire du très glorieux compositeur.

(Darras, Histoire de l'Eglise, voi 20, page 502).

## NOTRE-DAME DE COPACABANA.

A CENT QUARANTE lieues de la Paz, ville la plus peuplée de la Bolivie, se trouve un célèbre sanctuaire dédié à la Mère de Dieu. Là, une statue antique et miraculeuse de la Vierge bénie y est vénérée par le peuple de Bolivie sous le titre de *Notre-Dame de Copacabana*.

Or, en novembre de l'année 1884, une scène d'adieux fort touchante avait lieu dans ce sanctuaire, au pied de la sainte image de Marie. C'était le président de la République de Bolivie, M. Pacheco, qui se séparait pour un temps assez long de ses enfants, qu'il envoyait en Europe, sous la conduite de leur mère, y perfectionner leur éducation.

Avant de se quitter, tous ensemble, agenouillés à l'autel de Notre-Dame de Copacabana, ils se consacrèrent à cette divine Mère, et lui firent vœu de lui envoyer d'Europe un riche manteau d'or. Alors, le cœur fortifié, quoique ému, il se séparèrent.

Un voyage ainsi entrepris sous les auspices de l'*Etoile de la Mer* ne pouvait qu'être heureux ; aussi, à peine arrivés à destination, la mère et les enfants, pleins de reconnaissance envers leur auguste protectrice, se préoccupèrent aussitôt de la réalisation de leur vœu.

Le manteau fut commandé tel qu'il avait été promis, beau et riche ; et il fut expédié en Bolivie au président de la République.

A cet envoi, réjoui dans son cœur de père et de chrétien, M. Pacheco eut la noble pensée d'associer le pays entier à son hommage à la très sainte Vierge, afin de le rendre plus digne de cette Mère bénie entre toutes les mères. Dans ce but, il convoqua son peuple à un pèlerinage national à Notre-Dame de Copacabana.

Chargé du manteau précieux, il partit de la Paz accompagné du vice-président de la République, du ministre d'Etat, de ses aides de camp, des officiers de l'état-major de l'armée, des personnages les plus notables du pays, de son escorte militaire et d'un bataillon de soldats.

Après une journée de voyage, cet imposant pèlerinage débarquait au port, de Tiquina, où le président de la république fut accueilli avec enthousiasme par toute la population qui l'attendait. Ce fut là qu'on se reposa la nuit.

Le lendemain matin, le pèlerinage se remettait en route et arrivait l'après-midi à Copacabana.

La voie qui conduit du port au sanctuaire de Notre-Dame était ornée de 250 arcs de triomphe décorés avec richesse et goût : une foule sympathique et émue formait de chaque côté une haie compacte. Le pèlerinage s'avança au milieu processionnellement, précédé de la musique militaire et escorté par la troupe. Sur tout le parcours, le président Pacheco fut salué par les vivats joyeux d'un peuple qui l'aime et le vénère comme un père.

Arrivé dans le sanctuaire, le pèlerinage salua Notre-Dame de Copacabana par le chant du *Salve Regina*, puis le président de la République, au milieu de l'émotion générale, offrit à la très sainte Vierge, avec respect, amour et reconnaissance, le riche manteau d'or.

Le lendemain, une messe d'action de grâces fut célébrée, et tous les yeux admiraient la belle image de la Mère de Miséricorde, de Notre-Dame de Copacabana, resplendissant de gloire sous la belle parure dont l'avait ornée son fils dévoué, chef digne d'un excellent peuple.

---

### **Une procession du Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu.**

---

C'était la veille de la Fête-Dieu, à l'heure de midi. Les cloches des églises de la ville sonnaient à toute volée et, dans les rues, on commençait à s'occuper des décorations que les habitants projetaient pour la procession qui devait avoir lieu le lendemain. Cependant une maison restait complètement étrangère à ces préparatifs et c'était la plus belle de la ville.

" Infortunés parents ! disaient les voisins, ils sont plongés dans l'affliction ! Leur fils unique se meurt de la poitrine à douze ans. Cette année, ils ne pourront prendre part à la décoration de notre reposoir. "

L'enfant malade dont on parlait sommeillait entouré par ses parents désolés. Le bruit des cloches parvint jusqu'à lui. Il poussa un faible gémissement en ouvrant les yeux.

— Ces cloches t'ont réveillé, mon enfant, lui dit sa mère en se penchant anxieusement sur son lit. — Pourquoi se font-elles entendre ? demanda l'enfant. N'est-ce pas aujourd'hui samedi ? — C'est que nous sommes à la veille de la Fête-Dieu, et les cloches annoncent la solennité de demain.

L'enfant se tut, il était péniblement oppressé. Sa respiration sortait avec un bruit rauque et il paraissait très faible. Son père, sa mère, une sœur garde-malade, réunis autour de lui, épiaient tous ses mouvements, et leurs physionomies contraintes et altérées par l'inquiétude n'indiquaient que trop la gravité du mal qui consumait la vie de ce fils bien-aimé.

L'enfant referma les yeux.

— Mère, dit-il, après un instant, en faisant un pénible effort, mère, ces cloches ont un bien beau son. J'aimerais entendre leur carillon. Ne pourrait-on ouvrir la fenêtre ?

— Rien ne s'y oppose, reprit la sœur qui s'empressa d'accéder à son désir.

L'air était doux et chaud, le soleil envoyait ses gais rayons sur le lit du malade qui prenait plaisir à les contempler.

— Ma sœur, reprit-il en s'adressant à sa bonne garde, ma sœur, il me semble que ce bon soleil me fait du bien et que je respire plus librement depuis que la fenêtre est ouverte. Quelle belle journée !

Il s'arrêta un instant, comme si sa tête, affaiblie par la maladie, eut fait un effort pour ressaisir la suite de ses idées. Puis il reprit : — Quelle belle fête que celle de la Fête-Dieu ! l'an dernier j'assistais à la procession, mêlé aux enfants de chœur, et je répandais des roses devant le Saint-Sacrement. J'étais heureux alors. Je venais de faire ma première communion. Tout était fête pour moi.

— Oui ! mon ami, lui répondit sa mère, c'a été une belle fête et j'ai présente au cœur, comme si c'était hier, la joie avec laquelle tu avais revêtu le costume d'enfant de chœur pour accompagner le Saint-Sacrement. Mais repose-toi, tu te fatigues.

— Non, mère, je suis heureux de parler de ces bons souvenirs. Pourquoi, cette année, n'aidez-vous pas les personnes qui préparent le reposoir de cette rue ? Est-ce que la procession n'y passera pas ? Je le regretterais beaucoup, car il me semble que son passage me ferait du bien.

— Elle y passera comme d'habitude, mon enfant, et l'on construit un reposoir à l'angle de la place. Nous ne pouvons te quitter pour nous en occuper. L'an prochain, tu seras guéri et, pour remercier Dieu de ta guérison, nous élèverons un beau reposoir devant la maison.

— Mère, pour obtenir ma guérison, il faudrait que je puisse

dès cette année, me présenter au bon Jésus et m'agenouiller devant le Saint-Sacrement afin de le prier de me rendre à votre affection. Dieu a promis d'agréer les prières qu'on lui adresse avec foi et confiance, et il me semble que c'est lui qui, touché de vos prières, me presse de lui demander d'exaucer le plus cher de vos désirs.

—Tu parles beaucoup trop, cher enfant, reprit son père. Demain, nous essayerons de te porter à la fenêtre afin que tu voies passer la procession.

—Père, il me faut plus que cela ! si vous voulez que je guériss<sup>e</sup> il faut que je puisse m'agenouiller devant le Saint-Sacrement et que je reçoive sa bénédiction. Le bon Jésus voulait qu'on laissât les enfants s'approcher de lui. Un jour, vous le savez, ayant rencontré le convoi d'un enfant bien-aimé, celui du fils de la veuve de Naïm, il le rappela à la vie et le rendit à sa mère. Voilà pourquoi je voudrais me trouver sur son passage. Cela me serait facile, si vous construisiez un reposoir devant la maison.

Paul s'arrêta épuisé par cette longue conversation, mais sa figure était légèrement empourprée et dans son regard brillait une lueur d'espérance. Quelques minutes plus tard, il dormait d'un paisible sommeil.

Le silence recommença autour de lui. Il fut interrompu par le père.—Pourquoi ne ferions-nous pas ce que Paul nous demande ? Dieu bénit ceux qui mettent en lui leur confiance et il me semble que ce serait manquer de foi que de ne pas répondre au désir de ce cher enfant en construisant ce reposoir devant lequel il viendrait recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement.

—Allez donc, au plus vite, demander l'autorisation à M. le curé, dit la mère. Je serais désolée de m'opposer à un acte de piété agréable à notre cher enfant et qui peut contribuer à nous le conserver.

Une heure après, le reposoir était commencé !

Le lendemain, le soleil se leva radieux. Le ciel était sans nuage, et dès le matin, les joyeux carillons qui passaient sur la cité semblaient encourager chacun à se hâter d'achever les derniers préparatifs destinés à célébrer cette belle journée. Ce ne fut que sur les quatre heures de l'après-midi que les processions sortirent des églises. Les maisons avaient revêtu leurs blanches tentures parsemées de bouquets et de guirlandes de feuillages.

Les rues étaient jonchées de verdure. Depuis longtemps, elles étaient remplies par une foule pieuse, désireuse de participer à la procession ou de la voir passer.

(A suivre.)

## DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de  
prier pour les morts, afin qu'ils soient  
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XII, 46

### PRIONS POUR NOS MORTS

James O'Brien.—Soph. Lefebvre, ve Rapin.—Pierre Lauzon.—T. Buckley.—Louis Lortie.—Angélique Lefebvre.—R. de Lima Vadeboncœur, ép. A. Robert.—C. Fortier, ép. Bergeron.—J. Perrault.—J. Robin dit Lapointe.—Emélie Moquin, ve Parent.—Alexis Daigneault.—Joseph Maheu.

### DE PROFUNDIS.

## MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRÈRE & CIE

(SUCCESSEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'ÉGLISE

VÊTEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRÉS

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS, MÉDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR,  
HUILE D'OLIVE, CLERGÉS ETC., ETC.

Toutes les commandes par la maille ou autrement sont remplies avec ponctualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTREAL.

**PENTURES** A RESSORT DE GEER  
employées dans plus de trente églises  
et dans un plus grand nombre d'édi-  
fices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENÊTRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

## BEAUCHAMP & BÉTOURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jolies, et des meilleures fabriques. **CACHEMIRE**s en très grande variété.

**REDUCTION EXTRAORDINAIRE** dans les prix.

SPÉCIALITÉS D'ÉTOFFE, pour les communautés religieuses et les pensionnats,

677, RUE SAINTÉ-CATHERINE, MONTREAL



# MEARS & STAINBANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

**H. & J. RUSSEL**

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

**THE JONES BELL FOUNDRY CO.**

TROY, NEW-YORK

## WILLIAM BRITTON

PLOMBIER

### Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

TOUTES ESPÈCES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXÉCUTÉES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

**JOS. CHS VAILLANCOURT**

Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes., en bois  
et en peinture,

A BAS PRIX

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ÉTABLI EN 1859

**HENRY R. GRAY**

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec  
soin. Première qualité de drogues et matières  
chimiques.

## ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

**MOULURES POUR CADRES.**

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique  
sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

**ENGADREMENT DE CHEMINS DE CROIX**

— ET —

**DECORATIONS POUR EGLISES**

Atelier : ÉCOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal.

# ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

## COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue ; gagnants pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrication étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

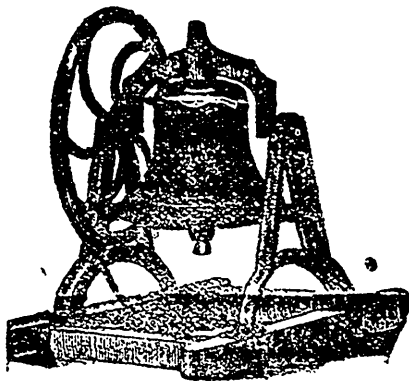
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QUI Y AIT EN CANADA  
Commandes par la poste et autres remplis avec diligence. Grande réduction de prix.

**L. E. N. PRATTE**

Agent général pour la province de Québec.

1676 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



## FONDERIE CANADIENNE

### CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET COUVENTS

Seules ou en Carillons.

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marché et de meilleure  
qualité que les cloches anglaises  
ou américaines.

Fournitures pour intérieur  
des églises.

Appareils de chauffage d'après les  
meilleurs systèmes.

**E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.**

Les célèbres Vins du  
Canada, la Bière et le Por-  
ter Labatt de London, le  
Beurre de choix, sont les  
spécialités de la Maison



**J.-B. RICHER**

N<sup>o</sup> 556, Rue LaGauchetière

MONTREAL.



# LOTÉRIE NATIONALE.

Les tirages mensuels ont lieu le Troisième Mercredi  
de chaque mois.

LA VALEUR DES PRIX QUI SERONT TIRÉS LE

**MERCREDI, 20 JUILLET 1887,**

SERA DE

**\$60,000,00**

COUT DU BILLET

PREMIERE SERIE.....\$1.00  
DEUXIEME SERIE.....25 cts

DEMANDEZ LE CATALOGUE DES PRIX

LE SECRÉTAIRE,

**S. E. LEFEBVRE,**

No 19. RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL



FOUR LAMPES DE SANGUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.  
Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

**PEPIN & BOIRE,**

FACTEURS D'ORGUES D'EGLISE ET DE SALON,

No 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPÉRIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS

TORONTO.

Satisfaction garantie et conditions faciles. Réparation et accordage exécutés promptement  
et à bas prix

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie  
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour  
les sculptures, etc. Service prompt

MONTEAU & FRERE,

92 RUE SANGUINET. MONTREAL